

→ INTERLOCUTEUR

Mohamed SEBIHI ☎ +33 6 20 29 09 07

→ RÉFÉRENCES CLIENT

411CMA13
LCR Directe 30j fin de mois⁽¹⁾

→ CONTACT COMMANDE

Christophe MOCHON ☎ +33 (0) 6 11 87 90 31
cmochon@cmarchi.fr

→ CONTACT CHANTIER

Christophe MOCHON ☎ +33 (0) 6 11 87 90 31
cmochon@cmarchi.fr

→ LIEU D'INTERVENTION

CHANTIER
A PRECISER
94800 VILLEJUIF

COMPTOIR MAILLES & ARCHITECTURE
RUE GUTENBERG
ZAC DU GRAND PONT
13640 LA ROQUE D ANTHON
FRANCE

Code	Désignation	PU net HT	Unité
CHR25-26	CHARIOT ROTATIF DIESEL 25 m du lun. 11/09/2023 au ven. 03/11/2023 Durée : 40 jours Tarif / jour : 5-9 jours 10-19 jours +20 jours < 413,00 € 375,00 € 290,00 €	290,00 €	/ jour
	Livraison	136,00 €	
	Récupération	136,00 €	

Empreinte carbone : 6700 kg CO₂e (dont 6580 kg pour la location et 120 kg pour le transport)

Nous vous informons que sauf accord entre les parties dans les conditions particulières, les éléments suivants seront facturés en supplément :

- renonciation à recours⁽²⁾ : 10 % du prix de location jour fois jours calendaires ;
- nettoyage standard machine⁽³⁾ : 18,00 € pour une machine diesel ;
- participation au recyclage : 2,15 % de la location ;
- un forfait de charge électrique complète de 12,00 € sera appliqué sur les machines concernées ;
- carburant⁽³⁾ .

Sous réserve de disponibilité. **Devis valable 90 jours.** Les prix indiqués ci-dessus ne sont valables que si la durée de location est maintenue. L'acceptation du devis doit être faite expressément par écrit.

CONDITIONS GÉNÉRALES : l'acceptation du devis, dont les termes seront réitérés aux conditions particulières emporte acceptation sans réserve des Conditions Générales de location dont le client reconnaît avoir antérieurement eu connaissance, notamment lors de l'ouverture de compte.

TRIBUNAL COMPÉTENT : pour tout litige, les parties attribuent compétence exclusive au Tribunal de commerce d'Agen (47), nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs et même pour les procédures en référé ou par requête.

(1) Cf. art. 6.2 des Conditions Générales de Location.

(2) Cf. art. 7.2 des Conditions Générales de Location. À défaut, en cas de perte ou de détérioration du matériel loué, celui-ci sera facturé au prix du matériel neuf + TVA.

(3) Facturé en fin de contrat.

Empreinte carbone : les quantités d'émissions de CO₂e sont estimées à partir d'une utilisation moyenne des machines.

Bon pour accord Signature et cachet de l'entreprise :

N° de commande : _____

Date : _____
